

jamais été accompli. On ne peut certes lui comparer celui de M. Lorain, qui n'est qu'une ébauche du sujet, faite d'après des documents de seconde main, ni même l'intéressant opuscule du cardinal Newmann sur saint Etienne Hardinge.

Sur tous les points M. Pignot a porté la lumière. Au chapitre de l'abbé Aymard, successeur de saint Odon, il trace un tableau très-complet de la formation de la propriété monastique, en étudiant, le droit féodal à la main, la forme des donations qui ont fait la richesse de Cluny, après avoir recherché l'esprit qui les avait inspirées. Ce chapitre est très-important au point de vue de l'histoire du droit, et tous les hommes versés dans cette étude le liront avec intérêt.

La seconde moitié du second volume est consacrée aux coutumes monastiques et aux coutumes civiles de Cluny puis à l'art clunisien, deux complètes monographies faisant corps avec l'ouvrage et s'en détachant néanmoins par la spécialité et l'intérêt du sujet. Toutes deux forment un ensemble plein de grandeur. Par la première, nous pénétrons d'une manière plus intime dans la vie des moines, dans les habitudes austères qui les accompagnaient depuis le jour de leur oblation et de leur noviciat jusqu'au cercueil. M. Pignot justifie cette étude par des considérations élevées, tracées d'une main ferme et magistrale, que nous détachons ici comme un spécimen de son style dont nous n'avons pas encore parlé et qui mérite cependant qu'on s'y arrête : « Si on était tenté de trouver puérile cette foule de pres-
 » criptions minutieuses et de lisières attachées à la liberté de
 » l'homme pour la diriger et l'empêcher de s'égarer, rappelons
 » avant tout la difficulté du but que les grands abbés s'efforçaient
 » d'atteindre et l'indocilité du troupeau qu'ils étaient obligés de
 » pousser devant eux. N'est-ce pas d'ailleurs un des points de
 » vue les plus intéressants de l'histoire des institutions humaines
 » que la lutte de l'esprit contre les instincts et les passions ?
 » Sous quelque forme que cette lutte se produise, qu'il s'agisse
 » de courage civil, de discipline militaire ou d'abnégation reli-
 » gieuse, le but est toujours élevé, le combat difficile, les
 » moyens dignes d'intérêt. A ce point de vue, les règlements